

François Guizot et Henri Lacordaire¹

Parmi les catholiques - je veux dire les catholiques qu'on dirait aujourd'hui engagés - que fréquenta François Guizot, Henri Lacordaire ne figure pas au tout premier rang. Montalembert, à cet égard, est beaucoup mieux placé, comme en fait foi une abondante correspondance qui montre, dans les dernières années, une intimité d'idée et de cœur d'une étroitesse longtemps insoupçonnée. Mais l'étude, sur ce point, a été esquissée², ce qui n'est pas le cas des rapports entre Guizot et Lacordaire, entre un « catholique du protestantisme » et un « protestant du catholicisme », pour reprendre l'expression d'Eugène de Margerie, catholique libéral contemporain des deux hommes.

La trace la plus visible qu'a laissée leur rencontre dans la mémoire collective et les mémoires particuliers vient de la fameuse séance de l'Académie française du 24 janvier 1861. C'était l'époque où une réception sous la Coupole pouvait se transformer, et se transformait parfois, en un événement intellectuel, politique, mondain, dont l'écho se faisait alors entendre jusque fort loin à l'étranger. La confrontation entre l'hérétique et le Dominicain était prometteuse aux yeux du monde, d'autant qu'il s'agissait de deux orateurs depuis longtemps reconnus comme des prodiges d'éloquence, en un siècle qui en compta beaucoup. Enfin, la curiosité s'accroissait du fait que le récipiendaire Lacordaire devait faire l'éloge de son prédécesseur Tocqueville, dont le nom était tout un programme. De fait, dans le petit hémicycle du quai de Conti, on s'écrasait, alors qu'une foule nombreuse piétinait en vain à l'extérieur et, pendant plusieurs jours, la presse et les conversations firent leur miel des paroles qui avaient été prononcées, et de la façon dont elles l'avaient été. Les deux discours, même s'ils sacrifient nécessairement aux conventions du genre, se lisent toujours avec intérêt. Ils traitent de l'histoire et du gouvernement des peuples, de la religion et de la société, de l'Etat et de l'Eglise, du catholicisme et du protestantisme, des intérêts généraux du christianisme, des Etats-Unis, de l'Angleterre et de l'Italie ; et, enfin et surtout, de la liberté. Sur ces différents thèmes, Guizot et Lacordaire, depuis une trentaine d'années, entretenaient, indirectement, un dialogue qui, progressivement, les rapprochait.

¹ Cet article est issu d'une contribution au colloque organisé à l'abbaye-école de Sorèze les 24 et 25 octobre 2002, à l'occasion du bicentenaire de la naissance du Père Lacordaire. Actes publiés en 2003 sous le titre *Lacordaire et quelques autres... Religion et politique* (dir. Marie-Odile Meunier), Presses de l'Université des Sciences sociales de Toulouse, pp. 159-170.

² cf Régis Ladous, *Guizot et Montalembert sous le Second Empire d'après leur correspondance inédite*, Actes du colloque François Guizot, Paris, Société de l'Histoire du Protestantisme français, 1976, pp. 341-354

Sans doute Guizot, comme beaucoup d'autres, entendit-il prononcer pour la première fois le nom d'Henri Lacordaire à l'occasion du retentissant procès, relatif à l'école libre, qui le fit comparaître, avec Montalembert et de Coux, devant la chambre des pairs en août 1831. Mais c'est en octobre 1834 que le jeune prêtre fut reçu personnellement par le ministre de l'Instruction publique qu'était Guizot depuis deux ans. Il s'inquiétait de l'écho que pouvaient susciter auprès de l'administration ses conférences au collège Stanislas, et leur grand succès qui troublait l'archevêque de Paris Mgr de Quélen. Le ministre, avec bienveillance, lui répondit que « jamais le Gouvernement n'en avait conçu d'ombrages, et que lui en particulier les voyait avec le plus grand plaisir. » Trente ans plus tard, la dernière lettre signée de la main de Lacordaire, datée du 2 novembre 1861, est adressée à Guizot, le remerciant pour son livre - *l'Eglise et la société chrétiennes en 1861* - qui fut aussi son ultime lecture : « Je m'associe à vos pensées comme à celles qui seules pourront sauver le monde, et l'Eglise ». De quoi cette communauté de pensée se nourrit-elle ?

Elle tient d'abord, je crois, aux origines de chacun des deux hommes, en dépit de leur quinze années d'écart - Guizot est né en 1787, Lacordaire en 1802. Tous deux sont issus de la bourgeoisie de province, l'un fils d'un avocat réformé nîmois, l'autre d'un médecin de la région dijonnaise, donc sans aucun lien avec l'Ancien régime, à la différence de Lamennais, de Montalembert et aussi de Tocqueville ; tous deux sont, très jeunes, orphelins de père, et leur instruction les a mis très tôt au contact des idées libérales. Ce sont, à quelque nuance près, des enfants de 1789 et des Droits de l'Homme, et, à vingt ans, ils se tiennent assez éloignés de leur religion respective, Lacordaire surtout qui, véritablement, se convertit au catholicisme en 1823. À la fin de la Restauration, alors que Lacordaire a été ordonné en 1827, Guizot est l'un des phares de la jeunesse libérale, celle qui lit le journal *Le Globe* et assiste, enthousiaste, aux cours du maître sur l'histoire de la civilisation en Europe et en France. « Nous sommes des écoliers de 1828 », lui rappelait Montalembert avec gratitude quarante ans plus tard. On trouve dans les *Souvenirs de ma jeunesse* de son ami Louis de Carné³ un témoignage sensible et précis sur l'atmosphère de ces années-là. Toute une génération intellectuelle, celle qui entre dans la vie active dans les années 1825-1830, et occupera le devant de la scène jusqu'à la fin du Second empire, a été marquée par l'enseignement de François Guizot, auteur aussi ces années-là d'une *Histoire de la révolution d'Angleterre* qui fut un beau succès de librairie. Lacordaire, on le verra, n'a pas échappé à cette influence.

³ D'après Carné, c'est au cours de la « parlotte » hebdomadaire qui réunissait, fin 1829-début 1830, des collaborateurs du *Correspondant* et du *Globe*, « que fut attribuée pour la première fois aux hommes qui poursuivaient l'accord entre l'Eglise et la société moderne cette qualification de catholiques libéraux. »

Sous la monarchie de Juillet, Guizot fut ministre pendant quatorze ans, principalement à l'Instruction publique et aux Affaires étrangères, et président du Conseil les derniers mois. Le gouvernement des esprits auquel il déclarait se vouer, placé sous le triple signe de la raison, de la liberté et de l'ordre, ce dernier tendant de plus en plus à absorber les deux autres, appartient à l'histoire générale. J'en relève ici ce qui touche plus directement nos deux personnages. Le ministre de l'Instruction publique, qui avait demandé, en raison de son appartenance religieuse, à ce que l'administration des Cultes fût détachée de son département, considérait, on l'a vu, avec sympathie l'activité oratoire et apologétique de Lacordaire, à Stanislas puis l'année suivante à Notre-Dame. Les conférences, on le sait, étaient suivies par un public aussi divers que nombreux, dont Alexis de Tocqueville, et, aux yeux du pasteur Athanase Coquerel qui y assista, et fut plus tard collègue de Lacordaire à la Constituante, « il semble que le catholicisme n'est pas tout à fait catholique en chaire, et je crois que cela vient de ce que son auditoire est toujours un peu protestant. » À ma connaissance, il n'y a pas trace du jugement, sur le moment, de Guizot, qui, on le verra, assista à au moins une conférence. C'est bien plus tard, en 1866, qu'il fera part de son opinion : « L'abbé Lacordaire monta dans la chaire de Notre-Dame et y développa, je dirai plutôt qu'il y peignit dans tout leur éclat les vérités, les beautés, les mérites moraux et sociaux de la foi chrétienne et de l'Eglise catholique (...) Quoique claire et vive, sa pensée était souvent superficielle. (...) Ainsi, en même temps que, dans l'ensemble et le caractère général de ses discours, il se montrait ami de la liberté religieuse, il hésitait quelquefois quand il fallait en proclamer le principe fondamental et en réprover toutes les violations. » C'est que, en 1835 et pour assez longtemps encore, la liberté religieuse, même pour les catholiques déjà engagés dans la voie du libéralisme, était beaucoup moins facile à admettre et à pratiquer réellement que l'égalité civile et la liberté politique. Dans ces années, Guizot observe, pour s'en réjouir, l'action, au sein du catholicisme français, en faveur d'une conciliation avec la société moderne. Il salue avec sympathie, en 1838, les publications de « l'Université catholique », animée depuis trois ans par d'anciens Mennaisiens, parmi lesquels Gerbet, de Coux, Montalembert lui-même, et aussi Salinis dont Lacordaire commence à se méfier sérieusement. Il est également renseigné par un très fidèle collaborateur et ami, dont il fit toute la carrière, et en particulier son suppléant à la Sorbonne de 1835 à 1844, Charles Lenormant, encore un natif de l'année 1802. En 1841, Lenormant fit une conversion complète à un catholicisme théologiquement intransigeant et intellectuellement libéral, et prit la tête, en 1846, du mensuel *Le Correspondant*, organe du catholicisme libéral depuis que Montalembert, Foisset, Alfred de Falloux, tous proches de

Lacordaire, l'avaient relancé en 1843. Par Lenormant, Guizot était très au fait des idées et des activités de ce milieu.

Ce n'est pas que ces hommes l'aient toujours ménagé. La bataille de l'enseignement, qui dura tout au long du régime de Juillet, également les affaires de Pologne et de Suisse lui valurent des attaques extrêmement vives de la part de Montalembert à la chambre des pairs. « Vous étiez implacable », lui écrira-t-il plus tard. Cependant Lenormant, Ozanam, d'autres catholiques estampillés ultramontains appartenaient à l'Université, et Lacordaire, sur la question, avait évolué depuis 1831. La loi de 1833 sur l'enseignement primaire, l'oeuvre qui a le plus fait pour la mémoire de Guizot, lui convenait, et il paraît qu'il se serait satisfait, pour l'enseignement secondaire, d'une concurrence libre mais organisée entre les établissements privés et ceux de l'État, telle que Guizot lui-même la souhaitait, mais que l'état des esprits, -l'opposition irréconciliable, pour aller vite, entre les enfants de Voltaire et les affidés de la Compagnie de Jésus -, rendait impossible. À Montalembert en 1844, à Foisset en 1845, Lacordaire écrit tout le mal qu'il pense des Jésuites, et les bonnes raisons pour que leur soit fermé l'accès à l'enseignement. « Les Jésuites, répète-t-il, ne sont pas l'Eglise ».

Du régime politique auquel Guizot a associé son nom et dont la chute a entraîné la sienne, que pensait Lacordaire ? Il perçoit les perspectives nouvelles que 1830 ouvre à la distinction entre la sphère religieuse et la sphère civile, et donc à la liberté sous ses différentes formes, mais il juge insuffisants les efforts du régime pour les promouvoir, et regrette que la volonté de stabilité de la monarchie constitutionnelle, qu'il approuve, tourne bientôt à l'immobilisme, au matérialisme médiocre, voire à l'immoralité. À Notre-Dame, en présence de Guizot, et comme s'il s'adressait à lui, il déclare en février 1841, dans un *Discours sur la vocation religieuse de la nation française* : « Dieu a dit à la bourgeoisie : Tu veux régner, règne. Tu apprendras ce qu'il en coûte pour gouverner les hommes, tu jugeras s'il est possible de les gouverner sans mon Christ », mais il ajoute : « Ne désespérons pas d'une classe qui est le fond de la société moderne, et dont l'avènement au pouvoir, signalé par tant de faits considérables, se rattache sans doute au plan général de la Providence. » En fait, les variations de sa pensée politique tiennent largement aux circonstances et aussi à l'époque de son expression. En voici une, adressée à Foisset en juin 1845 : « Je regrette infiniment que la faiblesse du gouvernement l'ait mis à la remorque des passions anti-religieuses ; et malgré cette grande erreur, je regarde toute autre combinaison politique comme funeste à l'avenir de la religion en France. » Et il fait ailleurs profession de monarchisme tempéré ou constitutionnel, se défendant d'avoir jamais été démocrate. Mais que vienne 1848, et son

langage se fait plus offensif, même après sa déception républicaine⁴, par exemple dans cette lettre à Eudoxie de La Tour du Pin de septembre 1848 : « Il n'y a rien au monde qui ne me paraisse préférable au triomphe de temps et de doctrines comme ceux de 1830 à 1848. Il vaut mieux souffrir que pourrir. » Et le 24 janvier 1861, face à Guizot qui l'a soutenu et le reçoit, il déclare à l'Académie française : « M. de Tocqueville ne voyait pas dans le triomphe éclatant de la bourgeoisie française le dernier mot de l'avenir. » Quant on sait que tel était l'objectif principal de la politique de Guizot, on mesure le courage de Lacordaire, qui à l'évidence reprend le propos à son compte. Reste que, quelques instants plus tard, le récipiendaire salue le « libéralisme conservateur où nous espérons un jour asseoir l'honneur et le repos du monde. » Le jeu des citations est séduisant mais périlleux, en particulier s'agissant des idées politiques de Lacordaire, qu'il serait trop facile de mettre en contradiction avec lui-même. En réalité, il me semble qu'elles rencontrent largement celles de Guizot, les différences tenant principalement au tempérament, à l'expérience et à la vocation des deux hommes : l'intellectuel Guizot, de quinze ans plus âgé, est demeuré invariable dans sa doctrine, il a éprouvé les nombreux changements de régime subis par la France en quelques décennies, il est engagé dans le gouvernement du pays. Lacordaire, plus sensible et artiste, n'est nullement placé dans la même configuration, et c'est pourquoi il est plus disponible, y compris un moment pour la République et la démocratie. Mais les deux esprits se retrouvent dans la recherche et le développement, contre l'absolutisme et les privilèges de la naissance, de la liberté civile et politique - je parlerai tout à l'heure de la liberté religieuse -, dans la conviction que le gouvernement doit appartenir à ceux qui se sont socialement élevés par le travail et la vertu, dans la crainte, voire l'horreur de la dissolution sociale et de la guerre civile. A qui, de Guizot ou de Lacordaire, attribuer ce propos ? « La démocratie européenne, maîtresse incontestable de l'avenir, nous prépare, si elle n'est enfin instruite et réglée, l'épouvantable alternative d'une démagogie sans fond ou d'un despotisme sans frein. » (H. Lacordaire, Académie française, 24 janvier 1861). Et celui-ci ? « Pour contenir et régler la démocratie, il faut qu'elle soit beaucoup dans l'Etat et qu'elle n'y soit pas tout ; qu'elle puisse toujours monter elle-même et jamais faire descendre ce qui n'est pas elle ; qu'elle trouve partout des issues et rencontre partout des barrières. » (F. Guizot, *De la démocratie en France*, janvier 1849).

Pour éviter de sombrer dans l'anarchie, la violence et le despotisme qui s'ensuit, la société a besoin d'être en effet encadrée par des institutions et organisée par des lois

⁴ Lacordaire, élu député des Bouches-du-Rhône le 23 avril, siégea en froc blanc à l'extrême-gauche, tout près de son ancien maître Lamennais. A l'issue de l'émeute populaire du 15 mai au cours de laquelle le Palais-Bourbon fut envahi, il démissionna.

combinant l'autorité et la liberté pour maintenir l'ordre. Mais rien ne serait possible si la religion ne contribuait pas au gouvernement des esprits et à la direction des âmes. Cette certitude, Guizot et Lacordaire la partagent au plus haut point, comme un très grand nombre de leurs contemporains⁵. Non pas que la religion vaille d'abord par son utilité sociale. C'est avant tout du salut des hommes qu'il s'agit, par la connaissance et l'amour de Dieu. Mais il est incontestable que la religion chrétienne donne accès à des vérités dont la société terrestre a le plus grand besoin pour son maintien et sa sauvegarde. Quelle religion, et pour quoi faire ? C'est en interrogeant Guizot et Lacordaire sur ce sujet, dans leurs divergences et leurs points communs, que je voudrais poursuivre.

François Guizot est membre depuis 1815 du consistoire de l'Eglise réformée de Paris, au sein duquel il joue jusqu'à sa mort un rôle actif, surtout sous le Second empire. Il appartient aussi à de nombreuses sociétés protestantes, qu'il présidera parfois : Société pour l'encouragement de l'enseignement primaire parmi les protestants de France, Société biblique de Paris, Société de l'Histoire du Protestantisme français. Chez lui, en famille, la lecture de la Bible est quotidienne, et il fréquente le temple assidûment. Ses trois enfants ont épousé, au temple, des protestants, et pratiquent eux aussi activement. Pourtant, sa position au sein du protestantisme français est originale. Calviniste par foi et par identité, il témoigne pour l'Eglise catholique d'une sympathie et d'une sorte d'inclination qui déroutent et surprennent ses contemporains, à quelque église qu'ils appartiennent. Comme historien, il rend une justice éclatante à cette Eglise pour sa contribution au développement de l'esprit humain et au progrès de la civilisation, au moins jusqu'à la Réforme, et parfois au-delà, puisque, par exemple, il place Bossuet au-dessus de tout ; Bossuet, l'auteur de *l'Histoire des variations des Eglises protestantes...* Comme ministre, il va sans doute au-delà de ce que ses fonctions commandent, en agissant directement en faveur des congrégations catholiques. En 1833, il propose la Légion d'honneur au frère Anaclet, supérieur général des Frères de la doctrine chrétienne, dont le refus est assorti d'une aimable et respectueuse considération. Il apporte un soutien matériel appuyé, peut-être aussi un peu par malice, à l'abbé Jean-Marie de Lamennais, frère aîné de Félicité, et à sa Congrégation de l'instruction chrétienne, mieux connue sous le nom de Petits frères de Ploërmel. Il est interpellé à la Chambre des députés pour avoir accordé une subvention aux Bénédictins de Solesmes afin qu'ils poursuivent la publication de la *Gallia Christiana*, alors même que dom Guéranger n'a pas sollicité l'autorisation nécessaire au

⁵ Par exemple Montalembert le 20 septembre 1848 : « Je ne connais qu'une recette pour inspirer le respect de la propriété, pour faire croire à la propriété ceux qui ne sont pas propriétaires : c'est de leur faire croire en Dieu (...) au Dieu qui punit éternellement les voleurs. »

rétablissement de l'Ordre. Il envoie en 1835 mille francs de fonds publics aux Soeurs de Portieu pour réparer leur maison dans les Vosges, ce qui lui vaut la célébration d'une messe : « On dit que vous êtes protestant », lui écrit la supérieure. « C'est égal ; vous n'en avez que plus besoin. » Il est enchanté de cette réponse. Surtout, alors qu'à partir d'octobre 1840 Guizot est le chef réel du cabinet, il se trouve placé par Lacordaire devant un fait accompli qui, pour un gouvernant et surtout pour un protestant, pourrait paraître inacceptable. Il racontera en 1864 l'embarras du Gouvernement lorsque, en 1841, « par un acte de dévouement catholique encore plus hardi que l'avaient été ses conférences à Notre-Dame, l'abbé Lacordaire revint de Rome moine, et moine dominicain, de tous les ordres monastiques celui qui a laissé dans l'histoire les plus sombres souvenirs. » Il ne fit rien alors pour empêcher la prédication du nouveau moine en robe blanche, alors qu'il en avait les moyens administratifs et légaux. « Le droit à la liberté », ajoute-t-il, était à ses yeux un principe supérieur. Cette position favorable aux institutions catholiques, qui se manifestait aussi au-dehors par le soutien aux missions catholiques françaises à Tahiti contre les missions protestantes anglaises, aux cantons suisses catholiques séparatistes contre le gouvernement de Berne, Guizot en explique le fondement en 1838, alors qu'il n'est provisoirement plus ministre, dans une série d'articles parus dans la Revue française. Dans le second, intitulé « Du catholicisme, du protestantisme et de la philosophie en France », Guizot énonce un principe, et constate un fait. Voici le principe : « La séparation du spirituel et du temporel, doctrine de l'Eglise, et la séparation de l'état religieux et de l'état civil, doctrine de notre régime constitutionnel ; l'indépendance de la société religieuse en matière de foi, conquête de l'Eglise dans les premiers âges de notre Europe, et la liberté de conscience, conquête de la société nouvelle, c'est là au fond un seul et même principe. » Et c'est pourquoi il a apprécié, écrira-t-il bien plus tard, « la constante attitude de l'école catholique libérale, M. de Montalembert, le père Lacordaire », à qui il reconnaît « une sagacité rare dans un esprit brillant et passionné », « M. Charles Lenormant, Frédéric Ozanam et les amis groupés, en petit nombre, autour d'eux. » Dès lors, constate-t-il, le catholicisme, qui est la tradition historique et la confession très majoritaire de la France, et le protestantisme, qui a toute sa place en France, et dont il est sûr que la France ne s'y convertira pas, n'ont plus aucune raison de se combattre. C'est contre l'impiété et l'immoralité qu'ils ont à agir, chacun avec ses vertus propres. Il faut écarter la controverse, nuisible parce qu'elle affaiblit la foi chrétienne, vaine parce que l'unité entre les deux Eglises est une chimère. Ce qui affaiblit l'Eglise catholique, en France, affaiblit le christianisme, y compris les attaques contre la papauté. Cette position, Guizot ne s'en départira jamais. Au contraire, il l'approfondira, appelant l'Eglise catholique à « accepter sincèrement les principes de notre

ordre politique et la liberté religieuse qui en fait partie », et tous les chrétiens à se soutenir mutuellement contre l'ennemi commun. La « coexistence pacifique peut contribuer à la mutuelle prospérité » des diverses communions chrétiennes, partout dans le monde.

Ce langage irénique, rares étaient les esprits disposés à l'entendre, chez les catholiques comme chez les protestants. Le pasteur Coquerel s'indignait que Guizot renonçât si facilement au développement et même au succès en France du protestantisme. De l'autre côté, les polémistes ne voyaient pas d'autre avenir aux protestants que le retour sans condition à Rome, surtout pour celui qui se déclarait respectueux et admiratif de l'Eglise. Il serait trop long ici de rappeler à quel point la concurrence, voire l'hostilité entre les deux confessions, chacune redoutant et dénonçant la puissance et les empiètements de l'autre, revêtaient un tour aigü, voire violent et grossier. Les catholiques disposaient de moyens sans commune mesure avec ceux des protestants et se montraient les plus agressifs, mais ces derniers savaient aussi se faire entendre. L'enjeu était autant et plus historique et politique que théologique et dogmatique. Lacordaire, pendant assez longtemps, tint sa partie dans le concert anti-protestant, encore que sur un mode mineur. Il s'agissait de montrer, en retournant les démonstrations de Guizot, que la Réforme, loin d'avoir engagé l'Europe chrétienne dans les voies de la liberté et de l'émancipation, avait sapé tout principe d'autorité, fait le lit du rationalisme, de la libre pensée, et pour finir du socialisme et de l'anarchie. C'est au nom de l'histoire de la civilisation et en réfutant personnellement Guizot que Jaime Balms ou Donoso Cortès en Espagne, Auguste Nicolas en France, et des centaines d'autres moins subtils, fourbissaient leurs arguments. En chaire à Notre-Dame, dans ses conférences en province, Lacordaire s'en prend au protestantisme : « En suscitant Luther, en inventant le protestantisme, l'esprit de ténèbre savait ce qu'il faisait », assène-t-il en présence de Guizot le 14 février 1841. A Nancy, en 1843, il consacre une de ses conférences spécialement au protestantisme, dénonçant dans la Réforme « le plus grand désastre qui soit jamais arrivé », et dont sont sortis tous les malheurs depuis trois siècles. Dans le *Discours sur la loi de l'histoire* (2 juillet 1854), le protestantisme, « puissance malheureuse et destructive », et ses « multiples erreurs » sont fermement épinglés. Le 12 août 1857 encore, pour le centenaire de l'école de Sorèze qu'il dirigeait depuis trois ans, il eut des paroles blessantes en présence des anciens élèves officiellement conviés, parmi lesquels, il le savait, se trouvaient nombre de protestants. L'expression la plus vive que je rencontre sous sa plume est adressée à Montalembert en 1854 : « Je flétris sans restriction aucune le mot de protestantisme. Le protestantisme n'a émis aucun principe juste et durable, rien qu'un catholique puisse accepter (...) Il a commis autant de crimes que la révolution et, de plus, il n'a soutenu que l'erreur. Il ne restera rien de lui

aujourd'hui que le souvenir d'une ruine.» Cette virulence ne lui est pas habituelle. Généralement, il fait la part des choses et des personnes. Ainsi, le soir d'une conférence à Metz, en janvier 1838, après avoir dit leur fait aux Eglises issues de la Réforme, il raconte à Foisset : « J'ai dîné avec le préfet, M. Sers, protestant, mais bon. » On ne pratique pas mieux la dialectique entre la thèse et l'hypothèse telle que la définira plus tard son jeune ami Albert de Broglie. Au-delà de formules polémiques un peu exagérées, il pointe justement ce qui distingue le protestantisme du catholicisme : le rejet du monopole sacerdotal, ce qu'il appelle « l'effort désespéré pour se passer de l'homme » (c'est-à-dire du prêtre) « dans le rapport de l'âme avec Dieu » ; le rejet corollaire de l'autorité divine de l'Eglise, cette autorité étant « réduite à un seul livre ».

Surtout, le regard que pose Lacordaire sur le protestantisme paraît fortement tempéré par l'admiration qu'il porte aux nations protestantes, principalement l'Angleterre et les Etats-Unis. Lacordaire partage ce sentiment avec Montalembert, qui en fut l'éclatant porte-parole, et avec les autres libéraux, catholiques ou non. Quand on lit sous la plume de Lacordaire, en 1857, que « la révolution d'Angleterre s'est accomplie au nom du christianisme, alors que la nôtre s'est faite au souffle de la négation chrétienne », on peut être assuré qu'il a lu et médité Guizot. Et que dire lorsque, le 10 février 1848, deux semaines avant la Révolution, sous les voûtes de Notre-Dame, il s'exclame en faisant l'éloge funèbre d'O'Connell : « Louange, honneur, gloire et reconnaissance éternels à ces protestants d'Angleterre et d'Irlande qui, avec la magnanimité d'un esprit vraiment patriotique et chrétien » ont favorisé l'adoption du bill d'émancipation des catholiques de Grande-Bretagne en avril 1829, ajoutant : « Oui, catholiques, entendez-le bien, si vous voulez la liberté pour vous, il vous faut la vouloir pour tous les hommes et sous tous les cieux ! » Aussi à Foisset en 1853 : « Dieu a élevé l'Angleterre et la Hollande, soutenu l'Allemagne protestante, créé la Prusse, appelé les Etats-Unis du fond de la mer », ces Etats-Unis dont il louera, à l'Académie, l'esprit religieux. Et encore à Montalembert, en 1858 : « Rendre justice à un peuple protestant, ce n'est point attaquer l'Eglise (...) L'Angleterre doit nous être considérable non seulement à cause de la liberté, mais à cause de la religion. » A l'absence complète, de la part de Guizot, de polémique publique contre l'Eglise catholique, Lacordaire répond par une objection de principe, mais assortie de beaucoup de considération, et parfois d'admiration, pour l'esprit et l'oeuvre du protestantisme, au moins dans d'autres pays. Au fond, ils se rejoignent pour constater que l'histoire a fait des pays latins des nations catholiques, des pays septentrionaux des nations protestantes : l'Eglise catholique est à sa place à Madrid comme l'Eglise presbytérienne à Edimbourg. Mais Guizot accepte pleinement le fait, et salue son origine ; Lacordaire ne s'y

résout pas complètement, tout en admettant sans restriction que le temps de la force mise au service de la religion est entièrement révolu. Il fait partie de ces publicistes catholiques, encore peu nombreux, à condamner sans équivoque la Saint-Barthélemy, la révocation de l'Edit de Nantes et les dragonnades.

Cette convergence entre Guizot et Lacordaire, l'année 1861 l'a cristallisée d'une façon inattendue. En 1855, Montalembert, Falloux, Albert de Broglie, Foisset, et aussi le jeune Augustin Cochin, ont repris et relancé *le Correspondant*, désormais organe affiché et conséquent du catholicisme libéral, très réservé à l'égard de l'Empire. Lacordaire les approuve, et donne au mensuel des articles importants. Alors que Louis Veillot et y sont vigoureusement combattus, François Guizot, qui publie beaucoup dans ces années-là, est traité avec éloge souvent, avec franchise parfois, avec respect et courtoisie toujours. Il est visiblement le protestant favori du groupe. De son côté il a reçu Montalembert à l'Académie en 1852, soutenu avec succès la candidature de Dupanloup en 1854, et continue d'exprimer sa sympathie envers l'Eglise catholique. La situation en Italie lui en fournit une occasion nouvelle.

On sait dans quelles conditions la France est intervenue au printemps de 1859 au côté du Piémont contre l'Autriche. Lacordaire, tout acquis à l'indépendance de l'Italie, qui déjà avait approuvé la guerre de Crimée, apporta là aussi son soutien à la politique de Napoléon III, et le fit savoir par deux lettres des 12 et 23 avril, bientôt diffusées. Il appelait de ses vœux une « Italie libre et rassemblée dans ses divers Etats sous une confédération libre et chrétienne ». A ses yeux, la cause de l'indépendance italienne et la cause de la liberté de l'Eglise, délivrée de l'absolutisme autrichien, n'en font qu'une. Et il concluait : « Je ne crains rien pour Rome. Elle peut souffrir un jour ; mais il vaut mieux souffrir en se sauvant que jouir en se perdant. » Beaucoup de catholiques français furent ulcérés, et parmi les libéraux l'embarras fut perceptible. Guizot, lui, était depuis longtemps réservé sur la voie choisie par Cavour pour émanciper l'Italie sous l'autorité du Piémont. Il voyait se profiler la révolution et l'anarchie, comme en 1848. Mais, pour préserver ses amitiés et sa réputation, « le père Lacordaire fera bien de ne pas écrire beaucoup de lettres sur la guerre d'Italie et sur les remaniements de l'Europe ou de l'Eglise », écrit-il à son amie Mme Lenormant le 23 mai 1859. Il entend autour de lui Lacordaire être traité de « prêtre jacobin », de « partisan enthousiaste de la guerre universelle ». C'est probablement trop, ajoute-t-il compatissant. Il fallut attendre l'insurrection en Romagne pontificale en septembre et surtout, en décembre, la publication de la brochure impériale *Le pape et le Congrès*, pour que Lacordaire, trois mois

après Dupanloup, Montalembert et de nombreux évêques, fasse en partie machine arrière et, comme il l'écrivit publiquement à Augustin Cochin en janvier 1860, appelle à « défendre la cause du Saint-Père sans abandonner la cause de l'Italie, et la liberté de l'Eglise sans méconnaître les droits du peuple longtemps victime de l'étranger. » Ses prises de position faillirent compromettre son élection à l'Académie, où les partisans du pouvoir temporel du Saint-Siège et plus généralement les adversaires du régime impérial étaient nombreux. Et c'était contre l'Empire que les légitimistes et les orléanistes avaient conçu et porté la candidature de Lacordaire, comme Napoléon III lui-même s'en irrita. « Les plus vives objections que nous rencontrons contre ta candidature », lui écrit Montalembert le 31 décembre 1859, « naissent des lettres que tu as écrites » sur l'Italie. Presque en même temps, Guizot indique à la duchesse de Dino : « J'hésite encore entre le père Lacordaire et M. de Carné (...) Le jugement du révérend père n'est pas certain et, en vérité, nous pourrions redouter de sa part quelque brochure contre les droits temporels du pape (...) C'est hier que j'ai vu le père Lacordaire, chez moi : je lui ai dit à peu près tout ce que j'avais dans le cœur, et sur le cœur, à son sujet. Il m'a parlé avec sincérité, abandon, dignité ouverte et naïve ; mais il est bien moins remarquable dans la conversation que dans la chaire ou dans ses livres. A tout prendre, cependant il m'a plu, et ses chances augmentent. » Conscients du danger, ses amis lui firent promettre de garder, dans son discours de réception, un silence complet sur un sujet, la guerre d'Italie et le pouvoir temporel du pape, où, comme lui dit Montalembert, « tu es en désaccord avec les gens qui te portent, comme avec la presque unanimité des catholiques du monde. » Lacordaire promit et, le 24 janvier 1861, tint parole, se bornant à un éloge de Pie IX à l'occasion des événements de 1848. La surprise vint de François Guizot. Face au moins, le premier à siéger à l'Académie, demeurant silencieux sur un sujet brûlant qui intéressait au premier chef son Eglise, l'un des membres les plus en vue de l'Eglise réformée de France ne se crut pas dispensé d'y faire allusion, flétrissant « les troubles, les envahissements, les bouleversements auxquels est en proie l'Italie », du fait de l'esprit de conquête et d'usurpation dont fait preuve le Piémont, et dénonçant les violences dont « l'auguste chef de l'Eglise » est présentement victime au nom de la démocratie. Ainsi, c'était le Dominicain qui, à travers l'éloge de Tocqueville, exaltait la démocratie américaine, tout entière nourrie de l'esprit protestant, et c'était le protestant qui prenait fait et cause pour la papauté. Au-delà du grand succès oratoire remporté par Guizot ce jour-là en présence de l'Impératrice subjuguée, le public s'étonna de cet exercice à front renversé, et nombre de protestants furent troublés, même s'ils connaissaient depuis longtemps les sentiments que portait Guizot à l'Eglise catholique. « On s'est étonné de trouver M. Lacordaire si peu catholique et M. Guizot si peu

protestant », écrit Etienne Coquerel dans le journal protestant *le Lien*, et on lit dans la Patrie : « Le fils aîné de Calvin parlait comme le fils aîné de saint Dominique, et le fils aîné de saint Dominique parlait comme l'un des chefs du protestantisme anglais, ou du protestantisme américain. » L'embarras, du côté protestant, se changea en indignation trois mois plus tard. En effet le 20 avril, devant l'assemblée générale de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France, devant donc une centaine de pasteurs et de laïcs engagés, et sans que rien le laissât prévoir, Guizot enfonçait le clou : « Une perturbation déplorable atteint et afflige une portion considérable de la grande et générale Eglise chrétienne (...) C'est à l'édifice chrétien tout entier que s'adressent les coups qui frappent de nos jours telle ou telle des grandes constructions qui le composent. » La réaction unanime des milieux réformés, même les plus proches de Guizot, fut une réprobation attristée ou violente : l'ancien ministre, en s'exprimant de la sorte, faisait en réalité oeuvre politique, tout à son obsession de réunir toutes les forces conservatrices du pays, même au prix de propos scandaleux. Dans *l'Espérance*, journal tout acquis à Guizot, le pasteur Grandpierre, vieil ami qui en 1850 avait marié ses deux filles, se faisait l'interprète du sentiment commun : « S'il devait résulter, dans les vues de la Providence, la chute du pouvoir temporel du pape et même l'affaiblissement de sa puissance spirituelle, loin de voir dans cet événement un malheur déplorable, nous le considérerions plutôt comme le signal d'une immense délivrance pour l'Eglise universelle. » Guizot sentit le besoin de s'expliquer, ce qu'il fit en octobre dans *l'Eglise et la société chrétiennes en 1861*, sans lâcher un pouce de terrain. Confirmant son attachement à la foi réformée, il reprend ses thèses de toujours, appelant à l'union des diverses communions chrétiennes pour la défense du christianisme gravement menacé, souhaitant que « la papauté et l'Eglise renoncent nettement et définitivement à toute alliance avec le pouvoir temporel absolu, à toute hostilité contre la liberté civile, à tout appel à la contrainte matérielle dans le domaine spirituel. » Mais il ajoute que « la papauté est à la fois une fonction spirituelle et un Etat temporel. C'est un fait consubstantiel à l'Eglise catholique, et l'on ne peut pas y porter atteinte sans attenter à la liberté religieuse elle-même. » Et il conclut : « Le protestantisme est appelé aujourd'hui à défendre les libertés du catholicisme en même temps que les siennes propres ; il a une occasion admirable de faire acte de fidélité libérale comme de charité chrétienne, et de donner ainsi à l'Eglise catholique un de ces exemples qui confèrent à ceux qui les donnent le droit de réclamer un juste retour. » Ses coreligionnaires interprétèrent, non sans raison, qu'ainsi le pouvoir temporel du pape était une condition de la foi en l'Evangile et de la vérité chrétienne. Les archives de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français contiennent de nombreuses lettres de protestation adressées à Guizot

à la suite de cette provocation qui faisait fi de l'histoire et de l'identité protestantes. Les lettres de félicitations venant de catholiques illustres, comme l'archevêque de Tours, le père Gratry, Augustin Cochin, ou d'anonymes conjurant Guizot de franchir le dernier pas qui le séparait encore de l'Eglise romaine, et priant pour lui dans ce sens, abondent aussi. Dans *Le Correspondant*, l'éloge du livre fut à la hauteur de son caractère inespéré. Et, on s'en souvient, Lacordaire eut encore la force de remercier personnellement son illustre confrère.

De fait Guizot, s'exprimant de cette manière, faisait, comme il avait fait toute sa vie, de l'histoire et de la politique. Lisons sa lettre du 14 novembre au pasteur Guillaume de Felice : « Il m'eût été facile de mettre en lumière les faiblesses, les vices, la décadence de l'Eglise romaine ; j'ai mieux aimé indiquer ce qu'elle avait encore de chrétien et par où elle pouvait rentrer en paix et en harmonie avec la société moderne. Cela m'a paru plus chrétien et plus utile au progrès de la foi et de la liberté. Sincèrement protestant, je ne regarde pas le catholicisme comme la meilleure forme du christianisme, mais c'est certainement une des formes du christianisme, une forme qui a convenu à certains siècles et qui convient encore à certains peuples (...) Je préfère infiniment le catholicisme à l'indifférence. Il a été la religion de Pascal, de Bossuet et de Fénelon. Je ne le crois pas plus incurable aujourd'hui qu'il y a trois cents ans, et j'aime mieux le rappeler à sa source que de le pousser dans son tombeau. » Ainsi s'exprimait, au moment même de la mort de Lacordaire, celui que ses adversaires, et même d'autres qui l'étaient moins, affublaient de l'appellation de « pape du protestantisme ». L'un et l'autre, en dépit de leur prestige et de leur rayonnement, et peut-être en partie à cause d'eux, furent relativement isolés au sein de leur communion respective. Dès avant la publication du Syllabus, dont Lacordaire eut le bonheur de ne pas avoir à connaître, le catholicisme libéral, déjà relativement marginal, refluit. On est en train de faire du nom de « catholiques libéraux », notait Théophile Foisset dans dès janvier 1862, « la plus grande injure de notre langue ». Guizot, lui, ne cessa jamais de leur rendre hommage : « Pour moi, chrétien, protestant et libéral » - on notera l'ordre des termes - « je porte à ces pionniers de la liberté chrétienne dans l'Eglise catholique une reconnaissance profonde. » (1869) Au premier rang figurait Henri Lacordaire, cette « brillante étoile. Il y avait en lui de la lumière et du feu, ce qui fait qu'une âme monte en haut, et que d'autres âmes la suivent. » (12 novembre 1861)

Laurent THEIS